

SUD OUEST.

2 décembre 2009

LE HAILLAN, MAISONS INDIVIDUELLES. Pour Gérard Lebesque, le président de la fédération, la crise actuelle est la plus forte vécue depuis 40 ans

Un frémissement ne fait pas la reprise



Gérard Lebesque est le président de la Fédération nationale des constructeurs de maisons individuelles. (photo H. P.)

« Depuis quarante ans que je suis dans la profession, c'est la plus grande crise à laquelle j'assiste, par sa brutalité et par son amplitude ». Pour autant, le président national et aquitain de la Fédération des constructeurs de maisons individuelles, le Cenonnais Gérard Lebesque, ressent « un frémissement mais pas encore de reprise malgré l'accompagnement de l'État par le biais de prêts. »

Hier, Gérard Lebesque et ses collègues de la FFC tentaient de répondre, dans les salons du château de Girondins, aux interrogations que se pose la profession. L'intitulé de la rencontre était des plus explicites : « Quel avenir pour la maison

individuelle ? »

Vrais et faux constructeurs

« La maison individuelle, c'est celle que vous faite réaliser pour vous-même, avec un vrai professionnel qui prend en charge votre projet de A à Z. » En fait, la réglementation autorise jusqu'à deux maisons, ce qui est évidemment rare dans les faits.

Et quand il parle de « vrai » professionnel, Gérard Lebesque s'enflamme : « Le vrai constructeur s'engage par contrat sur le prix convenu, sur un délai de livraison. Il respecte les lois qui apportent toutes les garanties au client ; il est couvert par les assurances, dont le dommage-ouvrage qui protège le client dans le cadre de la garantie décennale. Ce qui est essentiel, aussi, en cas de vente ou de sinistre » Et les autres, les « faux » constructeurs, qui sont-ils ? « Ceux qui ne s'engagent sur rien et font miroiter de fausses économies, qui "oublient" les assurances et qui risquent de disparaître avant de vous livrer le projet de vos rêves » dénonce un fascicule de la Fédération.

40 % hors la loi

Selon la FFC, 40 % des maisons individuelles sont réalisées hors du cadre de la loi de 1990 qui protège le client. Aujourd'hui, la Fédération se bat pour faire appliquer ce texte. L'objectif est de protéger, certes, l'accédant à la construction, mais aussi d'assainir la profession.

Autre sujet de préoccupation, une augmentation de 15 % du coût des chantiers liés aux normes énergétiques du Grenelle de l'environnement. « Nous souhaitons travailler avec les industriels des matériaux pour contenir les coûts au travers de partenariat. » Ajouté à la frilosité des banquiers et au prix du foncier, ces 15 % apparaissent être un obstacle supplémentaire à la construction.

Au domaine des satisfactions, le Ministère des finances et le DGCCRF ont la volonté de faire appliquer la loi de 90. Un groupe de travail a été constitué en ce sens avec la FFC et le Conseil national de la consommation.

Par ailleurs, une charte éthique a été édictée avec le Bureau de vérification de la publicité afin de bloquer la diffusion d'annonces trompeuses et de mentionner les garanties assurées. Une campagne publi-promotionnelle va être lancée sous la marque collective « Maison de confiance ».

Auteur : Hervé pons
h.pons@sudouest.com